

**75  
ANS  
FMB  
1947 - 2022**

## Prix des matériaux :

Des hausses aussi soudaines que brutales

## Transports à Genève :

Le GTE devient genèvemobilité

## Autrefois Genève :

Une Fondation au service de la mémoire genevoise

## Editorial



**Pierre-Alain L'HÔTE**  
Président FMB

### La FMB a 75 ans !

Pour fêter dignement cet anniversaire, plus de 250 personnes se sont réunies au Pavillon Sicli le 30 juin dernier et la présente édition de Dimensions&Perspectives s'en fait largement l'écho avec un cahier spécial.

L'objectif n'était pas de mettre en exergue la FMB en tant que telle, mais bien de souligner à quel point l'industrie genevoise de la construction a contribué à façonner notre ville, notre canton, notre région.

Force est de constater que l'humanité, malgré les récents événements, n'a jamais connu une qualité de vie, un confort, une sécurité telle que nous en bénéficions en 2022 à Genève. Si nous sommes logés dans des espaces de qualité, si nous bénéficions d'infrastructures performantes, d'équipements de haut niveau, de routes, d'écoles, d'habitations groupées ou non, de surfaces administratives et commerciales, d'un aéroport exceptionnel, d'un réseau ferroviaire et de trams en constant développement, d'une université reconnue, de structures hospitalières à la pointe, de lieux sportifs et culturels très diversifiés stade, patinoire, théâtres, salles de spectacles, musées, bibliothèques, etc., les entreprises et artisans, leurs nombreux employés et apprentis y sont

pour quelque chose et non seulement peuvent, mais doivent aujourd'hui en être fiers.

Cette manifestation était précédée de l'Assemblée générale de la FMB, lors de laquelle une modernisation des statuts de la FMB a été adoptée et une révision du taux de cotisations opérée. Des élections étaient aussi au programme. J'aimerais ici rendre un hommage tout particulier à Olivier Berchten, entrepreneur en peinture et plâtrerie, qui n'a compté ni son temps, ni son énergie, dans un engagement associatif exceptionnel d'intensité et de longévité, occupant notamment pendant 14 ans la charge de Vice-Président en charge des finances de la FMB. Les métiers du bâtiment lui en sont infiniment reconnaissants et il n'y a rien à dire d'autre qu'un immense merci ! Pour lui succéder, l'Assemblée générale a accueilli avec très grand plaisir au sein du Bureau de la FMB Kira Graf Hoxha, entrepreneure de 39 ans, architecte d'intérieur à la tête d'une entreprise de peinture.

Notre secteur va faire face à de très importants défis dans les années à venir. Notre Fédération, modernisée, dynamique et reconnue a toutes les cartes en mains pour les relever !

À vous tous chers amis des métiers du bâtiment, je vous invite à méditer une citation qui m'est chère : « *Impose ta chance, serre ton bonheur et va vers ton risque. À te regarder, ils s'habitueront.* »

René Char

## Hausse des prix et chaînes d'approvisionnement : la construction face à une situation historique

**Le renchérissement est un objet de préoccupation central depuis plusieurs mois. À l'heure d'écrire ces lignes, une certaine accalmie semble se dessiner, mais le contexte demeure extrêmement volatil.**

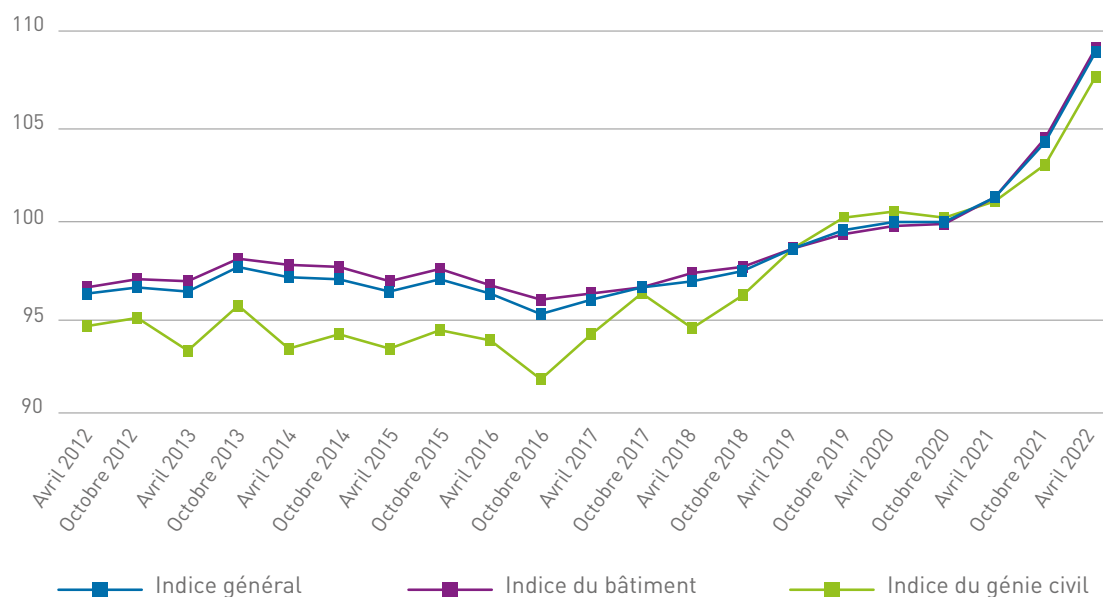
Le 24 juin 2022, l'Office cantonal de la statistique a publié la dernière mise à jour de l'indice genevois des prix de la construction (Ind.-GE). Publié de concert avec l'indice suisse des prix de la construction (Ind.-CH), il est mis à jour deux fois par année et décrit l'évolution des prix sur six mois. En l'occurrence, l'indice publié en juin décrit l'évolution des prix entre octobre 2021 et avril 2022 ; celle entre avril et octobre 2022 sera publiée au mois de décembre.

Il est important de préciser ici ce sur quoi portent les indices. Ces derniers ne décrivent pas l'évolution des prix des matériaux individuels mais le prix d'une sélection de prestations par catégorie de frais de construction (CFC). Les indices ne décrivent donc pas l'évolution des prix de l'acier, par exemple, mais le prix des prestations menant à un ouvrage ou un bâtiment, l'évolution des prix des matériaux étant donc compris dans cette agrégation.

### Un renchérissement brutal

Entre octobre 2021 et avril 2022, l'Ind.-GE a progressé de 4,2%. Si l'on compare la situation à celle d'avril 2021, soit sur douze mois, l'indice progresse de 7%. Au-delà de la hausse des prix en tant que telle, c'est son caractère brutal qui interpelle. En effet, il s'agit là des plus fortes hausses sur six ou douze mois observées depuis le début de la série en 2003. Si les hausses sur douze mois sont légèrement différentes suivant que l'on observe les prestations liées aux bâtiment (+7,2%) ou celles du génie civil (+6%), la variation sur six mois est, elle, identique à 4,2%. L'ensemble des prestations de l'industrie de la construction est donc concerné par cette évolution. A noter que l'Ind.-GE accuse une hausse légèrement moins marquée que l'Ind.-CH (+4,9% en six mois, +7,7 en douze mois).

### Évolution de l'indice genevois des prix de la construction (octobre 2020 =100)



Les causes sous-jacentes de ce renchérissement généralisé sont aussi multiples que diverses mais se rapportent toutes peu ou prou à l'évolution des prix des matériaux, des matières premières et de l'énergie. L'économie se retrouve prise en étau entre d'une part des chaînes d'approvisionnement sous pression extrême et d'autre part un contexte international lié à la guerre en Ukraine qui impacte sévèrement certains matériaux, leur prix et celui des sources d'énergie.

### Une volatilité extrême sur les matériaux

Certains matériaux connaissent des hausses de prix particulièrement marquées. Si l'on considère la situation au mois de mai 2022 de l'indice suisse des prix à l'importation, certains produits donnent à voir une évolution stratosphérique.

Quelques exemples :

- Agents énergétiques : augmentation de 125% en une année, dont près de 13% entre avril 2022 et mai 2022 seulement (!);
- Métaux et produits métalliques : augmentation de 29% en une année ;
- Produits manufacturiers en verre ou céramique : plus de 7% d'augmentation en un seul mois.

Cette inflation galopante se retrouve ensuite tout naturellement dans les chiffres de l'indice KBOB des prix des matériaux de construction. Si l'on prend décembre 2020 comme base, les niveaux de prix actuels donnent le vertige.

Quelques exemples :

- Panneaux de bois : +54%
- Tubes en matières plastiques : +37%
- Verre plat : +17%
- Acier d'armature : +143%
- Acier profilé : +158%
- Bitume d'étanchéité : +61%

Il n'y a que de rares produits qui connaissent encore une certaine stabilité, à l'image des sables et graviers ou de certains équipements électriques.

Pour l'avenir, le jeu des prédictions est hasardeux. On constate une certaine accalmie sur des produits comme l'acier, mais il est difficile de savoir si ce plateau sera durable ou non, tant le contexte international est incertain. Une chose paraît cependant établie : aucune baisse notable des prix ne semble se profiler et un retour à la situation connue avant l'arrivée du COVID n'est pas à l'horizon.

### **Des chaînes logistiques qui plient mais ne rompent pas ?**

Les problèmes d'approvisionnement auxquels l'économie est confrontée depuis plus de deux ans continuent à peser sur la marche des affaires à des degrés divers. S'agissant de l'industrie de la construction, les retours émanant des entreprises attestent de délais de livraison rallongés et incertains. Cependant, mis à part certains produits très spécifiques, il semblerait que l'on n'assiste pas à une rupture de l'approvisionnement, ce qui, au vu du contexte actuel, est une nouvelle à saluer.

### **Une réalité à prendre en compte dans les contrats**

Depuis l'émergence de la crise du COVID au printemps 2020, les entreprises et les maîtres d'ouvrage ont dû se familiariser plus intensément avec certaines clauses contractuelles relativement peu usitées ces dernières années. Les articles des modèles usuels de conditions générales (Norme SIA 118, Conditions générales du contrat d'entreprise FMB-FAI-Etat de Genève-Ville de Genève, etc.) définissant les « circonstances extraordinaires », les méthodes de calcul et de prise en compte du renchérissement, ou encore le devoir d'avis de l'entrepreneur, ont pris une importance centrale. Mais au-delà du droit et des obligations tant de l'entreprise que du maître d'ouvrage, la priorité doit être de s'entendre, dialoguer, et trouver une solution consensuelle et bénéfique pour toutes les parties face à des obstacles nouveaux et inconnus de par le passé. La FMB a publié plusieurs informations à ce sujet, que l'on peut consulter directement sur son site Internet [www.fmb-ge.ch](http://www.fmb-ge.ch).

La situation actuelle s'agissant du renchérissement et des difficultés d'approvisionnement doit être abordée dans la même optique. Le droit des contrats règle les droits et devoirs de chacun, mais comme dans toute situation exceptionnelle, il doit être interprété avec intelligence et bon sens. Comme cela avait été le cas lors de l'arrivée du COVID, il est impératif que les parties au contrat nouent le dialogue autant en amont que possible, se tiennent informées des développements affectant le chantier et le calendrier des prestations, et mettent en place des solutions qui soient mutuellement bénéfiques. Devoir en arriver à s'expliquer devant un tribunal n'est jamais une solution avantageuse. Il faut aussi que le dialogue soit sincère et les prétentions des parties justifiées.

Dans ce contexte, une lettre commune signée des associations représentant les principaux acteurs de l'acte de construire à Genève (propriétaires, maîtres d'ouvrage, mandataires, entreprises), soit l'Association des promoteurs-constructeurs genevois (APCG), la Chambre genevoise immobilière (CGI), la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI), la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB) et l'Union suisse des professionnels de l'immobilier Genève (USPI Genève), a été largement diffusée auprès des entreprises et maîtres d'ouvrage. Cette lettre rappelle la situation actuelle, marquée par les pénuries et les hausses de prix, et insiste sur le fait que des réponses spécifiques doivent être apportées de cas en cas, en conformité avec les dispositions contractuelles applicables, le Code des obligations et la Norme SIA 118. Cela signifie que les parties doivent faire montre de diligence en s'avertissant mutuellement de toutes les circonstances susceptibles d'avoir des conséquences sur les prestations et, surtout, en nouant le dialogue pour mettre en œuvre des solutions équitables, supportables et pragmatiques.

Il s'agit là d'un appel au bon sens et à la raison qui, on l'espère, sera entendu. Toutes les parties à l'acte de construire font face aux défis actuels et ce n'est qu'ensemble que l'on pourra développer et mettre en place les solutions qui s'imposent.

**Les mises à jour de l'indice genevois peuvent être consultées à l'adresse [www.ge.ch/statistique](http://www.ge.ch/statistique), ou sur le site Internet de la FMB : [www.fmb-ge.ch/actualites](http://www.fmb-ge.ch/actualites)**

## Pour garantir une AVS stable et maintenir le niveau des rentes: 2 x OUI à AVS 21



### Le peuple va se prononcer le 25 septembre prochain sur la réforme AVS 21. Cette dernière est composée de la modification de la loi sur l'AVS et de l'arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'une hausse de la TVA de 0,4 point de pourcentage.

Une révision de l'AVS est nécessaire car l'espérance de vie a fortement augmenté entre 1948 et aujourd'hui. Elle était de 65,1 ans pour les hommes et de 69,4 ans pour les femmes en 1948. Elle est respectivement de 81 ans et 85,1 ans en 2020. C'est environ 16 années de vie gagnées! La durée de versement des rentes a aussi progressé, passant de 13 ans en moyenne à 21 ans. En revanche, l'âge à la retraite n'a pas beaucoup évolué depuis l'introduction de l'AVS en 1948. Autrement dit, la durée de vie progresse et il faut trouver des ressources pour financer les prestations de l'AVS.

À ce phénomène est venu s'ajouter les effets du vieillissement de la population. Cela signifie concrètement que les personnes âgées deviennent plus nombreuses et les bénéficiaires de rentes progressent rapidement en Suisse. Le rapport entre les actifs et les retraités devient toujours plus défavorable. Si en 1948, il était possible de décompter 6,5 actifs pour 1 retraité, en 2020, il y en avait déjà plus que 3,2. Sans réforme, en 2050, il ne restera plus que 2,1 actifs pour 1 rentier.

En 2021, les dépenses de l'AVS se montent à 47 milliards de francs et 2,5 millions de personnes touchent des rentes. Ces deux derniers chiffres ne cessent de progresser. Si, grâce au projet Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) accepté lors de la votation fédérale du 19 mai 2019, 2 milliards de francs par an garnissent l'AVS, ce financement bienvenu est encore largement insuffisant. Si rien n'est fait, le déficit de répartition cumulé (2023-2032) atteindra 15 milliards de francs. L'AVS a donc besoin d'être adaptée aux nouvelles réalités démographiques et économiques.

La réforme AVS 21 prévoit plusieurs mesures. La première est le relèvement de l'âge de la retraite des femmes de 64 ans à 65 ans pour l'harmoniser sur l'âge de la retraite des hommes. Cependant, des mesures de compensation sont prévues pour les femmes proches de la retraite au moment de l'entrée en vigueur de la réforme (nées durant les années 1961-1969). Les femmes qui ne prennent pas une retraite anticipée et appartenant à cette génération transitoire pourront toucher une rente à vie qui dépend de leur année de naissance et de leur revenu. Pour celles qui ont un revenu modeste, le supplément pourra atteindre 160 francs par mois. Ce supplément n'est pas soumis au plafonnement des rentes et il n'entraîne pas de réduction du montant des prestations complémentaires.

La seconde est l'augmentation de la TVA de 0,4 point de pourcentage. Cette mesure apportera à l'AVS 1,4 milliard de francs par an et est nécessaire pour assurer le financement additionnel de l'AVS. Les deux mesures apporteront au total (entre 2024 et 2032) 17,3 milliards de francs pour garantir et maintenir le niveau des rentes AVS.

Cette réforme de l'AVS propose également une flexibilisation de l'âge à la retraite des femmes et des hommes entre 63 et 70 ans (62 ans pour la génération transitoire) et certaines incitations à poursuivre une activité lucrative après 65 ans, avec des avantages en contrepartie (possibilité de renoncer à la franchise de cotisation; possibilité de combler ses lacunes de cotisation, amélioration de la rente AVS, etc.). Les femmes qui travaillent jusqu'à 65 ans et au-delà pourront également améliorer leur rente, tant dans l'AVS que la prévoyance professionnelle.

Cette réforme de l'AVS repose sur une solidarité intergénérationnelle. Grâce à la contribution de toutes et tous, l'AVS peut être stabilisée et l'équilibre intergénérationnel préservé. Il s'agit de contributions nécessaires pour assurer l'avenir des générations futures. Pour que l'AVS reste solidaire, il faut qu'elle soit solide. C'est la raison pour laquelle il faut dire 2 x oui à AVS 21, tant à la modification de la loi AVS qu'à l'arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA.

## 75 ans de la FMB : quel chemin parcouru !



**Le 30 juin dernier, les 75 ans de la FMB ont été l'occasion de mettre en évidence tout ce que l'industrie de la construction a accompli depuis 1947 et les immenses défis qui se présentent.**

C'est lors de sa traditionnelle Assemblée générale le 30 juin dernier que la FMB a fêté les 75 ans de son existence, qui a commencé le 24 avril 1947, lorsque les 10 associations professionnelles suivantes ont décidé d'unir leurs destinées :

- la Société suisse des entrepreneurs, Section de Genève ;
- la Chambre syndicale des entrepreneurs de gypserie, peinture et décoration du canton de Genève ;
- la Chambre syndicale des entrepreneurs de charpente, menuiserie et parqueterie du canton de Genève ;
- l'Association suisse des maîtres-ferblantiers et appareilleurs, section de Genève ;
- l'Association des installateurs-électriciens de Genève ;
- l'Association des maîtres serruriers et constructeurs du canton de Genève ;
- l'Association genevoises des marchands de papiers peints ;
- la Société des maîtres couvreurs du canton de Genève ;
- l'Association genevoise des maîtres vitriers ;
- l'Union des industriels en chauffage du canton de Genève.

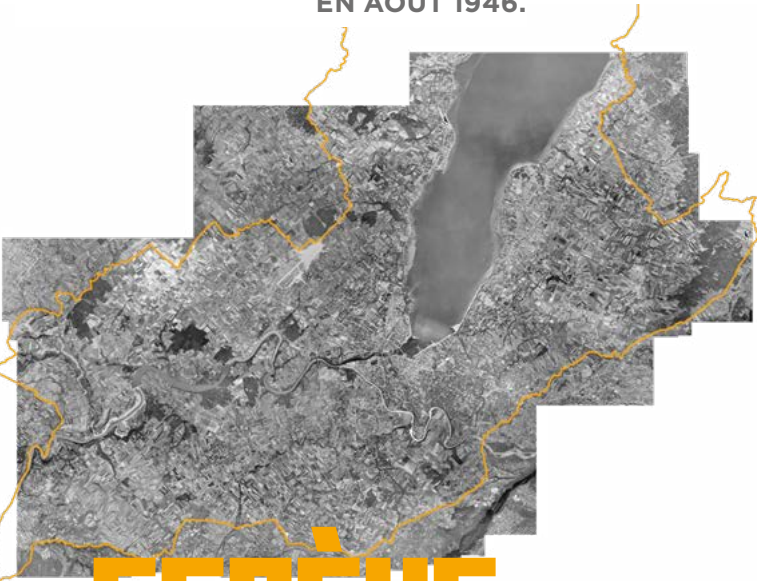
À l'époque, le temps n'était certes pas à l'euphorie avec de très grandes incertitudes liées à l'après-guerre, une situation sociale tendue, des problématiques d'approvisionnement notamment, qui ont incité les entreprises et artisans de l'industrie genevoise de la construction à renforcer leur collaboration pour gagner en crédibilité, en cohérence, en représentativité, en écoute, selon l'adage que c'est uni que l'on est fort, que c'est ensemble que l'on est écouté : parler d'une seule voix comme un crédo en quelque sorte.

Pendant les Trente Glorieuses, la FMB n'a pas fait face à des enjeux particulièrement sensibles, dans une conjoncture très porteuse qui a vu les infrastructures se multiplier et se moderniser, les équipements se développer, les logements sortir de terre par milliers, les surfaces commerciales, industrielles et administratives fortement croître.

Mais avec les chocs pétroliers, puis et surtout la crise immobilière du début des années nonante, c'est un secteur sinistré, qui avait perdu la moitié de ses effectifs en très peu de temps, qui a dû se réinventer et se rappeler au bon souvenir du monde politique, de la population, des médias, avec comme point d'orgue absolument unique la très importante manifestation patronale du 5 novembre 1992, qui a réuni pas loin de 2'500 personnes. C'est aussi à cette époque que la FMB est devenue plus active sur le terrain politique, avec une présence active dans les différents débats touchant de près ou de loin la construction, un soutien plus marqué à la députation cantonale, une participation accrue à la politique patronale genevoise, un renforcement de la présence régionale, nationale, voire européenne.



LA PISTE DE L'AÉROPORT SAUTE AUX YEUX. EN TRAVAUX, ELLE VOIT SA LONGUEUR PASSER DE 1065M À 2000M EN AOÛT 1946.



**GENÈVE,  
ÉTAT DES LIEUX  
1947**



**LANCLEMENT  
DES GRANDS  
ENSEMBLES**

1957 - MEYRIN: la première cité satellite de Suisse: 18'000 habitants  
ETH-Bibliothek Zürich,  
Bildarchiv/Fotograf: Comet Photo AG (Zürich)

**1958  
75**

7 GRANDS ENSEMBLES SERONT CRÉÉS À L'EXTÉRIEUR DE L'AGGLOMÉRATION EN MOINS DE 15 ANS.

**MODERNISATION  
ET DÉPLOIEMENT  
DES INFRASTRUCTURES**

**1955  
70**



Archives Privées 315.13 fonds Cuenod, Archives d'État de Genève

GENÈVE PRÉPARE SA MUE AVEC SES INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES: L'AÉROPORT, L'AUTOROUTE, LA GARE DE MARCHANDISES ET LA ZI DE LA PRAILLE.

**LA SÉCURITÉ**

**1972  
85**



Chaussures à coque et semelle acier, 1958  
Archives SUVA

LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ SE DIFFUSENT D'ABORD DANS L'INDUSTRIE LOURDE AVANT D'ATTEINDRE LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION DANS LES ANNÉES 1970-1980.





Tunnel de Champel mars 2017  
Photo CEVA/ Olivier Zimmermann

L'ACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE DE CONTOURNEMENT EST SUIVI PAR LES PREMIERS CHANTIERS DES TRAMS À GENÈVE, PUIS PAR LES TRAVAUX DU CEVA. C'EST LE PREMIER EFFORT VISIBLE VERS UNE ÉCONOMIE DURABLE.



La nouvelle Halle Kammacher s'ajoute en mars 2021 à la première Halle inaugurée en 2011. Ces 2 constructions ont été édifiées sur un terrain pollué par des dépôts et le stockage de déblais provenant de l'incendie du magasin Grand Passage. Ces terres ont été traitées lors des excavations.  
Photo David Mayenfisch Capt3

**LES MUSCLES  
D'UNE POLITIQUE  
DU TERRITOIRE**

**CRISES  
MESURES DE RELANCE**

**1990  
04**

**2010  
2060**

EN 75 ANS, LES TRAVAILLEURS DU BÂTIMENT FONT SORTIR DE TERRE LA MOITIÉ DES SURFACES DU CANTON, ILS VONT À PRÉSENT ASSURER LA RÉGÉNÉRATION DES SURFACES BÂTIES.

**ON A FAIT GENÈVE,  
ET CE N'EST PAS FINI!**

**1998  
2050**

**LES TÊTES ET LES BRAS ASSURANT  
LEUR PART DU PASSAGE À UNE  
ÉCONOMIE DURABLE**

ISOLATION ET SOURCES D'ÉNERGIE, ASSAINISSEMENT ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS, SOLAIRE, GÉOTHERMIE, POMPE À CHALEUR, RÉSEAU DE CHAUFFAGE À DISTANCE, ETC.



Groupe refroidisseur  
Photo David Mayenfisch / Urban Project SA



Isolation externe  
Photo David Mayenfisch / Canton de Genève



## 75 ans de la FMB : quel chemin parcouru ! Suite...

Faits absolument exceptionnels : durant toutes ces années de disette, les conditions de travail des employés ont continué de progresser, atteignant un niveau inconnu du reste du secteur secondaire. Le remarquable effort de formation professionnelle n'a jamais faibli, bien au contraire. Les entrepreneurs n'ont jamais renoncé à leur participation active à la vie locale, associative, sportive, culturelle. Il n'y a pas un programme de manifestation, un terrain de sport ou une affiche annonçant un événement sans un soutien d'entreprises, PME et artisans de l'industrie genevoise de la construction.

L'incroyable essor de notre canton et de notre région qui a suivi la conclusion des premiers accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne a évidemment profité au secteur de la construction, mais surtout n'aurait pas été possible sans lui, la capacité de ses entreprises et artisans de répondre à la demande, de s'adapter, de renforcer sa disponibilité, sa productivité, dans un environnement très concurrentiel.

Aujourd'hui, ce sont les défis énergétiques et environnementaux qui occupent le devant de la scène avec un parc immobilier à assainir, de nouveaux besoins à satisfaire (mobilité, culture, santé, formation, etc.), de nouvelles sources d'énergie à développer, etc. Une fois de plus, Genève compte sur ses constructeurs !

Le 30 juin dernier, plus de 250 personnes se sont retrouvées au Pavillon SICLI, environnement symbolique de l'acte de construire, de la culture, de l'architecture et de l'ingénierie, construit entre 1966 et 1970 et que l'on doit au génie de Constantin Hilberer et Heinz Isler.

Elles ont pu entendre une présentation de l'HEPIA, Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève, qui regroupe autour des axes du développement durable et de la gestion optimale des ressources un pôle d'excellence en matière d'ingénierie et d'architecture. Cette mise en commun des compétences favorise une démarche pluri et interdisciplinaire de l'enseignement, de la gestion des projets et de la recherche appliquée, tout en développant des capacités métiers fortes. Cela répond également aux préoccupations de l'économie et de la société confrontées aux multiples défis que représente une urbanisation croissante.



Rudy Ricciotti, architecte français de renommée mondiale, personnage truculent, haut en couleur, s'est ensuite livré à un exposé très engagé et instructif, qui a sonné comme une déclaration d'amour à l'acte de construire et d'aménager au service de toutes et tous, avec le concours essentiel des entreprises et de leurs travailleurs, la mise en œuvre de leurs savoir-faire exceptionnels, de leurs connaissances, de leurs compétences, de leurs capacités à innover, à développer de nouvelles techniques et de nouveaux matériaux.

La soirée a été l'occasion de mettre en lumière une industrie vitale, souvent critiquée, mal considérée, mais tellement durable.

Longue vie à la FMB et à l'industrie genevoise de la construction, ses associations membres, ses entreprises et artisans, ses travailleurs, ses apprentis !



## Le GTE fait peau neuve et devient genèvemobilité

**A l'occasion de ses 30 ans, le Groupement Transports et Economie (GTE) a entamé sa mue. Il ne s'agit pas d'une révolution, mais d'une évolution. Le GTE, composé des principales associations et fédérations économiques du canton, dont la FMB, ainsi que des associations d'usagers, a fait place à genèvemobilité.**

# genèvemobilité

transports et économie

Le changement va toutefois au-delà de la forme et concrétise une réflexion initiée par les membres en août 2021 déjà. Si les fondamentaux demeurent – à savoir « promouvoir des conditions cadre de la mobilité et des transports favorables à l'activité économique et aux entreprises, à l'échelle cantonale et régionale », comme le stipulent les statuts inchangés, la méthode pour y parvenir s'adapte aux évolutions de l'environnement politique et sociétal.

En l'occurrence, il s'agit de mieux prioriser l'action autour de trois objectifs principaux. En premier lieu, et c'est là le cœur de métier de genèvemobilité, il s'agit de permettre au transport professionnel de s'exercer dans des conditions optimales. Ensuite, les visiteurs doivent pouvoir accéder aisément au centre-ville, à ses commerces, restaurants et entreprises. Enfin, il convient de définir les besoins des habitants, pour leur proposer des alternatives crédibles pour leurs déplacements.

Ces missions recentrées ont pris une résonance particulière ces dernières années. La politique mise en place par les autorités, cantonales comme municipales, exclue la mobilité privée de leurs réflexions, alors même que toutes les projections démontrent qu'elle aura toujours un rôle à jouer. Nombre de politiques publiques sont conçues comme des politiques du « contre » – en l'occurrence la voiture –, et non du « pour » – la fluidité, l'accessibilité, la lutte contre le bruit ou encore la végétalisation. La dernière Genferrei en date, à savoir la destruction d'une partie de la voirie genevoise avec l'aval tacite de la Conseillère administrative en charge du département compétent, pour y planter quelques arbustes, définit parfaitement ce paradoxe. Alors que la ville privilégie la minéralisation à outrance dans ses constructions, que l'impossibilité d'avoir des arbres pérennes dans l'environnement urbain est un argument pour combattre un projet de parking, piétonisation et arborisation, la végétalisation est ici utilisée comme un prétexte à la réduction de la mobilité individuelle. Les pistes cyclables COVID relèvent de la même philosophie. Réalisées sans cohérence ni réflexion, elles n'avaient d'autre but que de supprimer un peu de l'espace dédié à la voiture. Ces politiques stériles ne mèneront à rien, si ce n'est à perpétuer la guerre des transports, qui n'a que trop duré dans notre canton et dont les Genevois sont les premiers à faire les frais.

genèvemobilité a pour ambition d'apporter sa voix, son retour d'expérience et son expertise au débat. Ses membres subissent au quotidien les effets dévastateurs de cette politique. Nombre d'heures sont perdues dans des parcours rallongés, des voies réduites, des accès limités. De plus en plus d'entreprises renoncent à offrir leurs prestations en centre-ville, faute de pouvoir y accéder dans des conditions satisfaisantes. genèvemobilité a donc un point de vue fondé et constructif à faire valoir. Il l'a d'ailleurs récemment fait, en commandant une étude sur les alternatives aux pistes cyclables COVID, étude d'ailleurs utilisée par certaines autorités sans son accord. Il est également de plus en plus souvent entendu par les commissions du Grand conseil, pour apporter son expertise sur les projets.

Les prochains mois seront consacrés à consolider le lien tissé avec les parlementaires, et à reconstruire la confiance et le dialogue avec les gouvernements du canton et des communes. Il s'agit de permettre in fine aux professionnels de fournir leurs prestations dans de meilleures conditions et plus globalement à chacun de pouvoir cohabiter en bonne intelligence.

# Nouvelle édition de l'Annuaire genevois des entreprises de la construction

**Publication aussi utile qu'incontournable, l'Annuaire genevois des entreprises de la construction est publié une fois par année et recense l'ensemble des entreprises membres des associations affiliées à la FMB, soit plus de 1'200 entreprises actives dans tous les métiers du bâtiment.**

Comme chaque année, l'édition 2022/2023 de l'annuaire répertorie les entreprises par secteur d'activité, permettant facilement de trouver des prestataires par métier et spécialité.

Recourir à ces entreprises est intéressant à plusieurs titres. Celles-ci appliquent les Conventions Collectives de Travail (CCT) de leurs métiers, gage de conditions de travail de qualité. Elles sont également toutes affiliées auprès des caisses de compensation genevoises, qui sont en mesure de certifier du respect des obligations conventionnelles, sociales et fiscales, via la délivrance d'une attestation «multipack», document que les maîtres d'ouvrage sont en droit d'exiger en tout temps.

Enfin, le recours à ces entreprises locales est synonyme de service de proximité, gage de fiabilité et d'un suivi des travaux dans la durée.

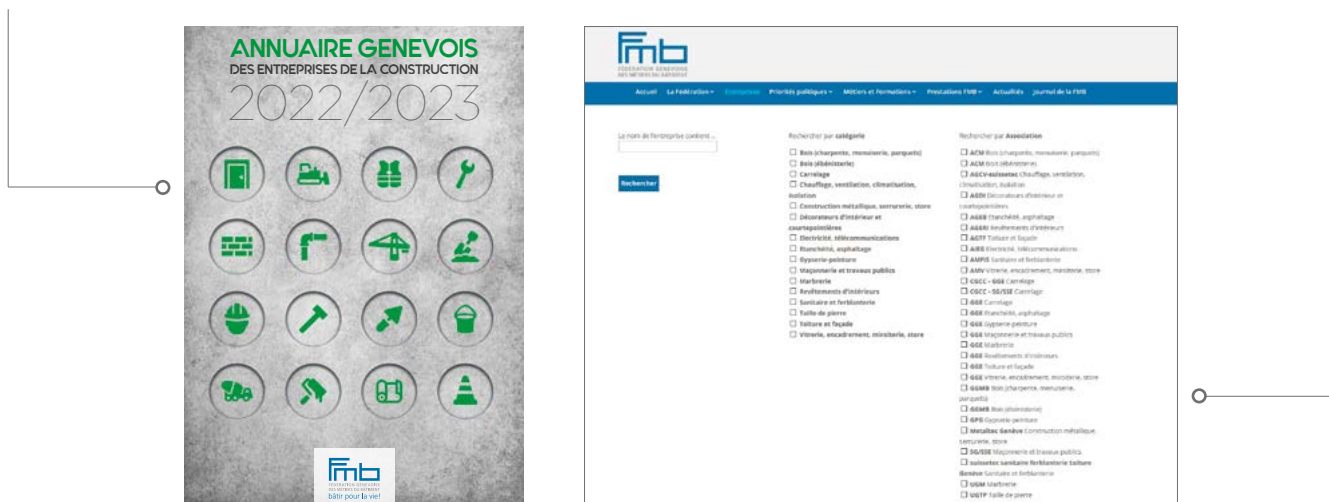
L'Annuaire contient aussi nombre d'informations utiles pour les maîtres d'ouvrage. On y trouve notamment :

- La liste des experts FMB, spécialistes dûment agréés auxquels toute partie peut faire appel en vue d'une expertise ;
- Les prix et informations générales pour les travaux en régie ;
- Les Conditions générales du contrat d'entreprise FMB-FAI-Etat de Genève-Ville de Genève (édition 2016), utilisées par les maîtres d'ouvrage publics et privés du canton de Genève et garantes de conditions d'exécution équilibrées pour toutes les parties au contrat.

## Annuaire et moteur de recherche

L'annuaire existe sous deux formes :

- L'annuaire complet en version papier ou PDF, mis à jour et publié une fois par an, incluant l'ensemble des entreprises et les informations annexes ;



- Un moteur de recherche des entreprises, actualisé tout au long de l'année, sur le site Internet de la FMB.

**Pour recevoir gratuitement** une version papier de l'Annuaire, il suffit de s'adresser à la FMB par téléphone (022 339 90 00) ou par courriel ([info@fmb-ge.ch](mailto:info@fmb-ge.ch)).

**Pour télécharger** l'Annuaire en format PDF, ou pour le consulter directement en ligne, rendez-vous sur le site Internet de la FMB à l'adresse [www.fmb-ge.ch](http://www.fmb-ge.ch).

## Cases de livraison – Renforcement des contrôles au profit des professionnels

**Initiée par la Fondation des Parkings (FP) et l'Etat de Genève, une campagne de sensibilisation sur le bon usage des cases dites « de livraison » a lieu durant tout le mois de septembre en Ville de Genève. Elle sera suivie d'une intensification des contrôles.**

La campagne vise à rappeler qu'il s'agit d'emplacements interdits au parcage, de jour comme de nuit. **Destinées prioritairement aux professionnels**, ces cases permettent l'arrêt de véhicules pour charger et/ou décharger des marchandises ou laisser monter ou descendre des passagers. Il n'est par contre pas permis d'y stationner (art. 79a Ordonnance sur la signalisation routière).

Leur utilisation pour un autre usage entrave l'activité des professionnels, qui doivent pouvoir s'arrêter à proximité de leur destination. Aussi, afin d'assurer le bon usage de ces places, le contrôle du stationnement est désormais renforcé et les contrevenants seront amendés.

**Pour les véhicules de professionnels, la durée d'arrêt tolérée est de vingt minutes** au maximum, au-delà desquelles l'utilisateur s'expose à une verbalisation. Cette durée peut être doublée après accord avec l'agent en charge du contrôle, en cas de chargement /déchargement de marchandises de taille conséquente nécessitant plus de temps que la simple livraison.

**Pour les véhicules de particuliers**, seul le chargement/déchargement de marchandises ou l'embarquement/débarquement de passagers est autorisé sur ces emplacements. **Aucune tolérance n'est applicable.** Tout particulier qui ne démontre pas qu'une telle activité est en cours sera amendé.

Parallèlement, afin d'aider les professionnels dans leur activité, la FP édite un « Guide du stationnement » à leur intention, qui rappelle les principales règles en la matière, donne des conseils pratiques et des informations pour stationner plus aisément à Genève.

Rappelons par exemple, que pour les professionnels disposant de camionnettes-outils, approvisionnant les chantiers ou intervenant d'urgence et nécessitant plus de temps que les vingt minutes (voire quarante), la FP met à leur disposition le « macaron multizones Plus », qui permet aux véhicules sérigraphiés au nom de l'entreprise de stationner sur les places bleues ou blanches des zones à macarons pour une demi-journée au prix de CHF 10.– ou pour une journée au prix de CHF 20.–.

Les entreprises et personnes intéressées peuvent télécharger le guide en format électronique sur le site internet [www.geneve-parkings.ch](http://www.geneve-parkings.ch). Il est également disponible en format papier, sur demande, à la FP ou au secrétariat de la FMB.

### Contact :

Fondation des Parkings  
Carrefour de l'Etoile  
1227 Carouge  
[admin@geneve-parking.ch](mailto:admin@geneve-parking.ch)



## Une Fondation genevoise pour la mise en lumière des archives audiovisuelles

Sollicitée par la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB) à l'occasion de l'anniversaire de ses 75 ans pour la réalisation d'un film, la Fondation Autrefois Genève a ouvert son fichier de données et recherché des séquences en lien avec les grands moments qui ont marqué l'industrie genevoise de la construction : de l'édification du World Trade Center avec ses 300'000 m<sup>3</sup> de béton nécessaires à l'ouvrage, à la réalisation de la piste de l'aéroport en 1935 et de son extension en 1951.

Plus de 49 archives audiovisuelles ont été mises à disposition de la FMB pour permettre la réalisation du film anniversaire «75 ans de l'industrie genevoise de la construction». Un très beau partenariat qui conforte le rôle essentiel de la Fondation qui, depuis 2017, s'attèle à valoriser tous les documents audiovisuels illustrant l'histoire de Genève, ses valeurs, ses traditions, ses savoir-faire, d'hier à aujourd'hui.



*Nouvelle Usine à Gaz de Châtelaine: commencement de la construction de la route d'accès, 23 novembre 1911*

Nombre de Genevois connaissent l'émission télévisée Autrefois Genève qui met en valeur des images de la Genève d'antan, sur Léman Bleu. Ce qu'on sait moins, c'est que l'émission a donné lieu à la création d'une fondation éponyme, et que celle-ci s'intéresse au patrimoine audiovisuel des particuliers, des entreprises et des communes. Elle a en effet été créée afin de protéger les archives des genevois qui, suite à un appel à dons dans l'émission, ont envoyé des milliers d'archives audiovisuelles issues de leurs greniers et de leurs caves à la chaîne télévisée. La question s'est alors posée de préserver ce patrimoine. Ces archives stockées de manière artisanale ont toutes été récupérées, numérisées et documentées par la Fondation Autrefois Genève.

En 5 ans, la Fondation est devenue la référence dans le canton de Genève auprès des entreprises et des communes pour l'inventaire, le collectage, la numérisation, la documentation, le stockage et le partage des archives audiovisuelles. Un fonds estimé à plus de 2'300 films et 32'000 photos qui représentent la mémoire économique, culturelle et sociale de tout un territoire.

En 2019, la Fondation a été soutenue par le programme européen Interreg afin de sensibiliser les entreprises aux techniques d'archivage en leur proposant un programme de formation à la bonne gestion des archives d'entreprises, mais également à la réalisation de capsules vidéo permettant de mettre en relief l'évolution des métiers et des savoir-faire d'entreprises locales, grâce à des images d'archives et des interviews de collaborateurs actifs et retraités. Découvrez les capsules métiers sur le site de la Fondation : <https://www.autrefoisgeneve.ch/entre2prises/>

« La plupart des PME ne pensent pas à leur patrimoine audiovisuel », remarque Laurent Seydoux, directeur de la Fondation Autrefois Genève, et de poursuivre « Elles n'ont pas de politique en la matière, pas de personne en charge de le conserver. C'est généralement à l'occasion d'un anniversaire qu'elles se penchent sur la question. Or, de nombreuses archives ne sont pas exploitables telles quelles - c'est par exemple le cas des cassettes VHS et des films en bobine, dont le contenu doit être numérisé. Nous voulons aller plus loin, en accompagnant l'entreprise dans la mise en place d'une politique de gestion des archives ».



*Construction du bâtiment des forces motrices et le premier Jet d'eau, 1887*

La Fondation propose en complément un service de stockage des contenus audiovisuels à l'intention des entreprises qui n'auraient pas les capacités ou le désir de les conserver en interne.

**FONDATION  
AUTREFOIS  
GENÈVE**

**Renseignements :**

Fondation Autrefois Genève

Véronique Sala - Responsable projet RP & Communication :

076 788 54 40 | [v.sala@autrefoisgeneve.ch](mailto:v.sala@autrefoisgeneve.ch) | [www.autrefoisgeneve.ch](http://www.autrefoisgeneve.ch)

DIMENSIONS & PERSPECTIVES, le journal de la Fédération Genevoise des Métiers du Bâtiment, paraît 4 fois par an et est imprimé sur du papier recyclé.

Distribution : entreprises membres des associations professionnelles genevoises de la construction et de l'immobilier ; associations professionnelles et économiques genevoises, régionales et nationales ; pouvoirs publics (Confédération, Canton et Communes GE) ; partis politiques ; syndicats ; médias.

Responsable éditorial : Nicolas RUFENER • E-mail : [redaction@fmb-ge.ch](mailto:redaction@fmb-ge.ch)

FMB - PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION - Rampe du Pont-Rouge 4 - 1213 Petit-Lancy - [www.fmb-ge.ch](http://www.fmb-ge.ch)

Conception graphique : Agence Hémisphère • Impression et diffusion : Moléson Impressions.